



**Le Réseau canadien de l'environnement (RCEN) a le plaisir  
d'annoncer son**

**Assemblée générale annuelle et Conférence 2005**

**Thématique:**

***‘L'énergie et les changements climatiques’***

***du 22 au 25 septembre 2005***

**Centre St-Pierre, 1212 rue Panet  
Montréal, Québec**

# AGA et Conférence 2005 du RCEN

**Aux:** Délégué(e)s du RCEN; Conseil national, Réseaux régionaux affiliés; délégué(e)s des caucus.

**De :** Ellen Mullally, Réceptionniste

**Sujet :** RCEN AGA et Conférence, du 22-25 septembre, 2005  
au Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, Montréal, QC

---

## **Vous trouverez ci-joint:**

**Pages 3-4** L'Ordre du jour préliminaire pour la Conférence

**Page 5** Informations sur le transport

**Page 6** L'Ordre du jour préliminaire pour l'AGA

**Page 7 -10** Modifications proposées aux règlements administratifs

**Pages 11 – 23** Minutes de l'AGA 2004

**Page 24 – 27** Liste des Représentant(e)s du Conseil national

**\*De plus amples informations sur l'hébergement vous seront envoyées prochainement par courriel.\***

**Toutes les informations et directions pour se rendre au Centre et à l'hôtel sont disponibles à :**

**<http://www.cen-rce.org/fre/projects/ace/location.htm>**

*Horaire pour la Conférence annuelle sur l'environnement du RCEN*

*du 22 au 25 septembre 2005*

*Centre St- Pierre, Montréal, Québec*

**ÉBAUCHE**

(Révisé le 30 Août, 2005)

**Jeudi, 22 septembre**

<b>L'heure</b>	<b>Session</b>
07h00 – 08h30	Petit déjeuner
08h30 – 17h30	Comité directeur du Caucus de la santé
9h00 – 12h00	Réunion du Conseil d'administration
12h00 – 13h00	Dîner
13h00 – 17h00	Réunion des Réseaux affiliés et du personnel du bureau national RCEN
17h30 – 19h00	Souper
19h15 – 20h30	Réunion informelle des délégué(e)s du Conseil national

**Vendredi, 23 septembre:**

07h00 – 08h45	Petit déjeuner
09h00 – 12h00	Assemblée générale annuelle*
09h00 – 12h00	Réseautage informel pour membres sans droit de vote
12h00 - 13h45	Dîner et Présentation du Caucus de la santé: Forum urbain mondial
13h30 – 13h45	Pause
13h45 – 17h45	Réunion du caucus de l'atmosphère et de l'énergie
17h45 – 18h30	Réunion du nouveau Conseil d'administration
18h30 – 21h00	Banquet: Conférencier à confirmer*

\* Interprétation simultanée

*Veillez noter : Les pauses seront déterminées par les animateurs à chaque réunion*

## Samedi, 24 septembre:

L'heure	Session
07h00 – 8h00	Petit déjeuner
08h00 – 12h00	Réunions des caucuses: <ul style="list-style-type: none"><li>• Caucus de l'eau : 8h00 à 10h00</li><li>• Caucus de l'agriculture : 8h00 à 10h00</li><li>• Caucus des forêts: 9h00 à 12h00 (pause à 10h15)</li><li>• Caucus du programme international : 9h00 à 12h00 (pause à 10h30)</li><li>• Réunion joints des caucuses de l'eau et de l'agriculture 10h15 à 12h00</li></ul>
12h00 – 13h30	Dîner
13h30 – 15h30	Conférencier et discussion : <b><i>Comment influencer les politiques gouvernementales</i></b> * M. Charles Caccia
15h30 – 15h45	Pause
15h45 - 17h45	L'énergie et les changements climatiques: * (De plus amples renseignements à venir) <ul style="list-style-type: none"><li>• Nashina Shariff, Toxics Watch Society et Roger Peters, Pembina Institute: <b>Présentation du <i>White Paper</i>: Document de discussion relié à la stratégie et au rôle du Canada sur l'énergie et les changements climatiques</b></li><li>• René Coignaud, Réseau environnemental des jeunes</li></ul>
17h30 – 19h00	Souper avec CANet chez l'hôtel Le Gouverneur
19h30 – 21h30	Présentation du caucus Programme international * <b><i>'Financer le travail des ONGE dans les pays en voie de développement'</i></b> Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web: <a href="http://www.cen-rce.org/internationalfr/index.html">http://www.cen-rce.org/internationalfr/index.html</a>

## Dimanche, 25 septembre:

07h00 – 08h45	Petit déjeuner
09h00 – 12h00	Le mouvement canadien environnemental et la politique du Canada sur l'énergie : Atelier et groupes thématiques pour discuter et réviser le <i>White Paper</i> (document de discussion relié à la stratégie et au rôle du Canada sur l'énergie et les changements climatiques) en préparation pour le CoP 11 **
12h00 – 13h00	Dîner
13h00 – 14h00	Clôture : Nouveau président du Conseil d'administration

\* Interprétation simultanée

**Veuillez noter : Les pauses seront déterminées par les animateurs à chaque réunion**



## **INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

**Cher – Chère Délégué(e) :**

Cette année, M. David Coffey de Travelcuts organise les préparatifs de voyage en vue de votre transport à l'AGA et la Conférence annuelle du RCEN à Montréal le 22 au 25 septembre. Vous avez aussi le choix de faire vous-mêmes vos propres arrangements en vous assurant d'acheter le billet le plus économique. Nous vous encourageons d'utiliser notre agent de voyage puisque que cela vous évitera d'avoir à nous soumettre une demande de remboursement ainsi que d'avoir à attendre avant d'être remboursé.

**\*IMPORTANT : S.V.P. RAPPELLEZ-VOUS DE CONSERVER TOUTES VOS CARTES D'EMBARQUEMENTS ET RECUES ORIGINALES\***

On a aussi fait parvenir à David Coffey les dates et heures d'arrivée et de départ afin de s'assurer que tout le monde arrive à temps pour les réunions. On lui a demandé de s'assurer que les membres du Conseil d'administration le personnel des Réseaux régionaux et les membres du comité directeur du Caucus santé arrivent au plus tard le mercredi soir, 21 septembre, et que les membres du Conseil national arrivent au plus tard le jeudi après-midi, 22 septembre. Les délégué-e-s du caucus doivent arriver au plus tard le jeudi soir, 22 septembre. Pour ce qui est des départs, on demande à tous de demeurer jusqu'au dimanche, 25 septembre, afin de participer à la réunion sur le développement d'une position des ONGE en préparation pour la Onzième conférence des parties (COP 11) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ainsi que la première réunion des parties (MOP 1) au Protocole de Kyoto.

**Vous pouvez contacter David Coffey par courriel à [dcoffey@travelcuts.com](mailto:dcoffey@travelcuts.com) ou par téléphone au (613) 724-6206 poste 222.**

Il a une liste de tous vos noms et attend donc votre appel.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Merci bien!

Ellen Mullally  
Recéptionniste, RCEN

# Ébauche d'ordre du jour pour l'AGA

Réseau canadien de l'environnement – RCEN AGA 2005 Ordre du Jour  
le 23 septembre de 9h00 à 12h00

Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, Montréal, Québec

- 9h00**            **1. Introduction** (10 minutes)
- a) Confirmation de la présidence d'assemblée
  - b) Approbation des règles d'assemblée: *Robert's Rules of Order*
  - c) Ébauche de l'ordre du jour : révisions et approbation
  - d) Comité des résolutions
- 9h10**            **2. Procès-verbal de l'AGA 2004** (5 minutes)
- 9h15**            **3. Rapport du président** (5 minutes)
- 9h20**            **4. Rapport de la trésorière états financiers vérifiés** (10 minutes)
- 9h30**            **5. Approbation de la firme de vérification pour l'année 2005-2006**  
(5 minutes)
- 9h35**            **6. Modifications aux règlements** (1h15)
- 10h50**           **\*\*\*Pause (10 minutes) \*\*\***
- Heure d'échéance pour l'introduction de nouvelles résolutions
- 11h00**           **7. Rapport du comité des candidatures** (5 minutes)
- 11h05**           **8. Élections :** (30 minutes)
- a) Sièges francophones au Conseil national
  - b) Sièges autochtones au Conseil national
  - c) Présidence (Conseil national et Conseil d'administration)
  - d) Conseil d'administration
  - e) Comité des candidatures
- 11h35**           **9. Résolutions générales** (15 minutes)
- 11h50**           **10. Autres points à l'ordre du jour** (10 minutes)
- 12h00**           **11. Évaluation et ajournement** (10 minutes)

## Réseau canadien de l'environnement

### DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

**DE :** Valérie Langlois, membre du Conseil national  
Laura MacPherson, directrice du Réseau environnemental des jeunes

**DATE :** Le 22 juin, 2005

#### **A) ARTICLES DES RÈGLEMENTS À ÊTRE MODIFIÉS :**

##### **ARTICLE 6 – CONSEIL NATIONAL**

###### 6.01 – Composition et sélection

Le conseil national est formé par :

- A. une personne élue ou nommée par les membres de chaque réseau affilié;
- B. une personne élue par les membres de chaque caucus national actif. En aucun temps le nombre de postes de représentant de caucus ne doit être supérieur au nombre de postes de représentant d'affilié;
- C. une personne francophone supplémentaire, élue par le conseil national parmi les groupes membres du RCEN à la suite d'une évaluation de la recommandation du comité de mise en candidature;
- D. une personne autochtone supplémentaire, élue par le conseil national parmi les groupes membres du RCEN à la suite d'une évaluation de la recommandation du comité de mise en candidature;
- E. des représentants francophones supplémentaires, au besoin, afin d'assurer un minimum de quatre (4) représentants francophones siégeant au conseil national; ces représentants sont élus par le conseil national parmi les groupes membres du RCEN à la suite d'une évaluation des recommandations du comité de mise en candidature;
- F. des représentants autochtones supplémentaires, au besoin, afin d'assurer un minimum de quatre (4) représentants autochtones siégeant au conseil national; ces représentants

sont élus par le conseil national parmi les groupes membres du RCEN à la suite d'une évaluation des recommandations du comité de mise en candidature;

G. en plus des membres du conseil national nommés aux alinéas A. à F. ci-dessus, tout membre du conseil d'administration dont le mandat d'administrateur n'est pas échu demeure membre du conseil national (c.-à-d., délégué ayant droit de vote) en vertu de sa fonction d'administrateur, et ce, jusqu'à la fin de son mandat au conseil, que son mandat initial au CN soit échu ou non.

## **ARTICLE 7 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **7.01 – Composition**

Le conseil d'administration compte neuf (9) administrateurs élus par le conseil national parmi ses membres, pour représenter l'amalgame des aptitudes et de l'expertise nécessaires pour assurer une gouvernance efficace du RCE et, dans la mesure du possible dans ce contexte-ci, une représentation équilibrée de la diversité canadienne sur les plans géographiques, culturels et linguistiques. Les postes d'administrateur sont répartis comme suit :

- A. le président, qui préside également le conseil national;
- B. un (1) représentant d'un caucus national;
- C. un (1) représentant de l'affilié québécois;
- D. un (1) représentant d'un autre réseau affilié provincial ou territorial;
- E. un (1) représentant francophone;
- F. un (1) représentant autochtone;
- G. trois (3) autres représentants du conseil national.

**B) MODIFICATIONS PROPOSÉES :** (les formulations exactes des modifications proposées sont soulignées ci-dessous)

### **6.01 – Composition et sélection**

Le conseil national est formé par :

- A. une personne élue ou nommée par les membres de chaque réseau affilié;

B. une personne élue par les membres de chaque caucus national actif. En aucun temps le nombre de postes de représentant de caucus ne doit être supérieur au nombre de postes de représentant d'affilié;

C. une personne francophone supplémentaire, élue par le conseil national parmi les groupes membres du RCE à la suite d'une évaluation de la recommandation du comité de mise en candidature;

D. une personne autochtone supplémentaire, élue par le conseil national parmi les groupes membres du RCE à la suite d'une évaluation de la recommandation du comité de mise en candidature;

**E) Ajout d'un(e) représentant(e) jeunesse élu par le Conseil national parmi les groupes membres du RCEN sur examen d'une recommandation du Comité de mise en candidature.**

F. des représentants francophones supplémentaires, au besoin, afin d'assurer un minimum de quatre (4) représentants francophones **incluant un(e) représentant(e) jeunesse,** siégeant au conseil national; ces représentants sont élus par le conseil national parmi les groupes membres du RCE à la suite d'une évaluation des recommandations du comité de mise en candidature;

G. des représentants autochtones supplémentaires, au besoin, afin d'assurer un minimum de quatre (4) représentants autochtones, **incluant un(e) représentant(e) jeunesse,** siégeant au conseil national; ces représentants sont élus par le conseil national parmi les groupes membres du RCE à la suite d'une évaluation des recommandations du comité de mise en candidature;

H. en plus des membres du conseil national nommés aux alinéas A. à F. ci-dessus, tout membre du conseil d'administration dont le mandat d'administrateur n'est pas échu demeure membre du conseil national (c.-à-d., délégué ayant droit de vote) en vertu de sa fonction d'administrateur, et ce, jusqu'à la fin de son mandat au conseil, que son mandat initial au CN soit échu ou non.

## **ARTICLE 7 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### 7.01 – Composition

Le conseil d'administration compte neuf (9) administrateurs élus par le conseil national parmi ses membres, pour représenter l'amalgame des aptitudes et de l'expertise nécessaires pour assurer une gouvernance efficace du RCEN et, dans la mesure du possible dans ce contexte-ci, une représentation équilibrée de la diversité canadienne sur les plans géographiques, culturels et linguistiques. Les postes d'administrateur sont répartis comme suit :

- A. le président, qui préside également le conseil national;
- B. un (1) représentant d'un caucus national;
- C. un (1) représentant de l'affilié québécois;
- D. un (1) représentant d'un autre réseau affilié provincial ou territorial;
- E. un (1) représentant francophone;
- F. un (1) représentant autochtone;

**G. un(e) (1) représentant(e) jeunesse**

**H. deux (2) représentant(e)s additionnel(le)s du Conseil national**

### **C) PROBLÈME ADRESSÉ :**

En 1978, le désormais célèbre Rapport Brundtland donnait une définition du développement durable présentant les « générations futures » comme étant grandement intéressées aux affaires et aux décisions actuelles. Les enfants et les jeunes sont souvent considérés comme les représentants de ces générations futures et nous entendons souvent dire que « les jeunes sont notre avenir » ou que « les enfants et les jeunes sont les dirigeants de demain ». Pourtant, la prise de décisions qui auront des répercussions sur leur avenir tient rarement compte des besoins et des avis de ces jeunes. En effet, il semble que l'on n'aborde pas encore un aspect : le fait que les enfants et les jeunes ne sont pas seulement les dirigeants de demain, ils sont également des dirigeants *aujourd'hui* et, à ce titre, détiennent une expertise, un savoir et une expérience à prendre en considération lors de la prise de décisions.

Il est certain qu'au Canada nous avons commencé à reconnaître l'importance de faire participer les jeunes aux programmes offerts par les différents paliers de gouvernement. L'engagement du Premier ministre Paul Martin à renforcer les liens entre le gouvernement canadien et la société civile, y compris les jeunes, a redonné espoir et relancé le dialogue. Le Discours du Trône d'octobre 2004 fait référence aux talents et aux idées « des experts de tous âges » et reconnaît la nécessité de « mettre notre idéalisme à contribution en aidant de jeunes Canadiens à mettre leur enthousiasme et leur dynamisme au service du monde. »

C'est la raison pour laquelle il conviendra que le RCEN emboîte le pas au gouvernement fédéral en faisant participer la jeunesse à ses discussions de haut niveau. Ainsi, la présence de représentants de la jeunesse au Conseil national et au Conseil d'administration sera stimulante et apportera un ensemble de nouvelles connaissances au RCEN. Par ailleurs, ce dernier enrichira en retour l'expérience d'apprentissage des représentants de la jeunesse en matière de gestion des ONG.

# Minutes de l'AGA 2004

Réseau canadien de l'environnement

Assemblée générale annuelle 2004  
tenue le 23 octobre 2004 à Montréal (Québec)

## Personnes présentes :

Doug Badger, Jennifer Eakins, Jim Elliott, Annie Ferncase, Martha Kostuch, Valérie Langlois, John Lannon, Pierre Lussier, Laura MacPherson, Allister Marshall, Pat Moss, Julie Paquet, Maggie Paquet, Joseph Prymak, Robert Sexsmith, Michael Simpson, Cliff Wallis, Andrea Waywanko, Andrea Dykstra, Nashina Shariff, soit 20 délégués votants.

**Présidente d'assemblée :** Lise Latrémouille

**Excusés :** Steve Rison, John Bennet, Gabrielle Kretschmar

**Rédaction du procès-verbal :** Manon Crôteau

*Ouverture de la séance à 9 h 15, par Lise Latrémouille, présidente d'assemblée*

## 1. Préliminaires

### 1(a) Élection de Lise Latrémouille à la présidence d'assemblée

Motion proposée par Andrea Waywanko  
Appuyée par Jim Elliott.  
Motion adoptée.

### 1(b) Explication et approbation des règles définies dans le *Robert's Rules of Order*

Lise Latrémouille invite les participants à se présenter lorsqu'ils s'adressent à l'assemblée, à s'assurer d'utiliser les microphones et à respecter les règles définies dans le *Robert's Rules of Order*. Avec vingt délégués votants, l'adoption des motions requiert une majorité de 50 % des voix plus une, soit 11 votes favorables. Les modifications de règlements nécessitent une majorité aux 2/3, soit 14 votes favorables.

### 1(c) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Motion proposée par Maggie Paquet  
Appuyée par Allister Marshall  
Motion adoptée.

### 1(d) Comité des résolutions

Aucune résolution n'est encore parvenue. Le comité des résolutions, composé de Robert Sexsmith, Jim Elliott et Brigitte Gagné, les recevra jusqu'à la pause de 10 h 30.

Pat Moss demande que les délégués se présentent brièvement. La présidente d'assemblée l'approuve.

Julie Paquet demande que, dans le procès-verbal, chaque personne présente soit identifiée par son nom plutôt que par celui de l'organisation à laquelle elle appartient.

## 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2003

Approbation en l'état proposée par Pierre Lussier

Appuyée par Annie Ferncase

Lise Latrémouille ouvre la discussion :

*(Ici, N/A en français : deux erreurs ont été corrigées lors de la traduction en français.)*

Point 6.2, rubrique « Recommandations », remplacer « Prise de décisions » par « Processus décisionnel ».

*(Ici, N/A en français : erreur corrigée lors de la traduction en français.)*

Motion adoptée ainsi que la demande de correction.

### 3. **Rapport du président du RCE (Doug Badger représente Steve Rison)**

Doug Badger présente le rapport du président.

Commentaires :

Maggie Paquet demande si ce rapport sera imprimé et envoyé à tous les représentants du conseil national.

**Exécution :** Brigitte Gagné enverra le rapport aux représentants du conseil national la semaine prochaine par courriel.

Pat Moss indique qu'un manque de communication de la part du RCE a engendré une impression de « déconnexion ». Elle demande également où en est l'enquête de recherche en cours au Québec.

Brigitte Gagné précise que les résultats de cette dernière seront rapidement mis à disposition sur le site Web du RCE.

Le rapport d'enquête doit être présenté au conseil d'administration en février. Les définitions seront précisées peu après (en mars ou avril) de manière à être ajoutées aux règlements en tant que modifications.

**Exécution :** Ce rapport sera envoyé lorsqu'il sera complété.

Lindsay demande à recevoir régulièrement des nouvelles du RCE.

**Exécution :** pour répondre à cette demande, Brigitte Gagné enverra régulièrement des rapports par courriel.

Sarah Bender demande un bref résumé du travail accompli par le RCE l'année dernière.

Brigitte Gagné relève :

- La création, au cours des derniers 18 mois, du Comité de liaison francophone;
- Le dépôt du document *Possible Solutions* lors de la dernière AGA du RCE;
- L'examen par le conseil d'administration de l'accord juridique passé avec le RQGE et la décision prise de mettre un terme à l'affiliation de cet organisme.

#### **Discussion ouverte aux commentaires :**

Gabrielle Pelletier, du RQGE, exprime son mécontentement que son organisme ait été désaffilié du RCE l'an passé et met en doute les méthodes de désaffiliation du RCE.

Maggie Paquet indique que chaque année 4 rapports de réunion du conseil d'administration et procès-verbaux devraient être envoyés aux membres du conseil national, mais que l'an passé cela n'a pas été fait.

Michael Simpson suggère de se concentrer sur le dialogue en mettant sur pied un plan stratégique.

Sarah Bender demande de poursuivre le débat sur le problème concernant le RQGE. Elle fait un commentaire d'ordre général à propos de l'atelier francophone de l'après-midi auquel, faute de services d'interprétation, les membres anglophones du conseil national ne pourront pas participer.

La présidente d'assemblée clôt la période de commentaires.

Andrea Waywanko lance un appel invitant les participants à se joindre au comité des finances.

Autre commentaire sur le rapport du président : une décision doit être prise quant au comité des politiques d'adhésion.

#### **4. Rapport de la trésorière (Andrea Waywanko)**

Andrea Waywanko passe en revue les états financiers du RCE pour 2002-2003, notamment les recettes et les dépenses. Elle signale une légère diminution des recettes pour cette période et l'augmentation du nombre de projets malgré une baisse de financement. Elle exprime sa reconnaissance à Kaissy Yu pour avoir fait diminuer les dépenses de bureau. Elle fait part d'une augmentation de salaire des employés, ce qui explique le montant des dépenses figurant au poste « Personnel ». Un contrat sur 3 ans with the BU permettra une indexation sur l'inflation.

Les vérificateurs ont approuvé nos états financiers et donné leur accord pour un budget équilibré sur deux ans.

Lise Latrémouille ouvre la période de commentaires :

Martha Kostuch exprime sa reconnaissance au RCE pour la responsabilité financière dont il fait preuve. Elle demande une clarification sur le déficit de 44 000 \$. Brigitte Gagné indique que ce dernier est dû à un accord de contribution s'équilibrant sur un budget à long terme et non sur un an.

Martha Kostuch exprime son inquiétude à propos de la désaffiliation de RQGE intervenue cette année. Elle demande des éclaircissements sur la raison pour laquelle les dépenses du RCE n'ont pas diminué bien qu'il ne soutienne plus financièrement le RQGE. Elle demande également que soient expliquées les dépenses du Réseau des Autochtones. Brigitte Gagné indique que l'argent a été mis de côté pour financer la recherche en cours au Québec et couvrir intégralement les frais de déplacement des affiliés régionaux.

Joseph Prymak demande une ventilation des dépenses.

#### **Exécution : Brigitte Gagné précise que cette dernière sera envoyée très prochainement.**

Anne Lindsay (observatrice du MEN) demande où le RCE trouvera l'argent pour acheter un édifice où disposer de nouveaux locaux à bureaux. Brigitte Gagné explique qu'il y aura une négociation avec la Caisse Populaire afin de répondre aux exigences liées à un paiement minimal. Elle ajoute que l'achat, plutôt que la location, permettra de mettre en réserve un montant important avec lequel le RCE financera des projets dans le futur.

Jim demande à quoi correspond la recette de 660 000 \$ figurant page 10. Andrea Waywanko explique qu'il s'agit d'un transfert d'argent de l'année précédente à la CAE et l'AGA.

Andrea Waywanko passe en revue l'Analyse des risques financiers qui faisait principalement état des immobilisations et des dépenses. La moyenne des dépenses indique que le RCE est en train de constituer des réserves.

Déficit opérationnel de 50 000 \$. L'objectif est de continuer à constituer une réserve. Andrea Waywanko indique que les mises à pied ont entraîné des versements aux employés et occasionné des frais supplémentaires.

**5. Nomination du vérificateur**

Andrea Waywanko propose de retenir les services du cabinet Parker Prins Seel pour la vérification des états financiers 2005-2006 du RCE.

Motion appuyée par Robert Sexsmith.  
Motion adoptée.

**6. Modifications du règlement**

La présidente fait remarquer que les modifications du règlement doivent être appuyées par 14 votes favorables (soit 2/3 de l'assemblée).

***Examen des modifications proposées***

**PARTIE A**

Andrea Waywanko propose de prendre en compte les avis de modifications tels qu'ils ont été soumis au RCE (ajouter date d'échéance)

Motion appuyée par Cliff Wallis.  
Motion adoptée.

*(Aux fins de permettre à l'organisation de fonctionner conformément à ses règlements)*

**1. Article 7 – Conseil d'administration – paragraphe 7.01.c)**

*(modification découlant de la désaffiliation du RQGE)*

Remplacer « RQGE » par « affilié québécois » et reformuler comme suit : « 1 (un) représentant de l'affilié québécois »

**2. Article 12 – Assemblées des membres – paragraphes 12.05.a); 12.05.f); et 12.02.b)**

*(aux fins de lever la contradiction avec le paragraphe 12.05.f)*

Modifier 12.05.a) en ajoutant à la fin de la première phrase : « sauf là où s'appliquent les paragraphes 12.02.b) et 12.05.f) » et reformuler comme suit : « Seuls les délégués votants, c'est-à-dire les membres du conseil national, ont le droit de voter pendant une assemblée générale annuelle ou extraordinaire, excepté là où les paragraphes 12.02.b) et 12.05.f) s'appliquent. »

Maggie Paquet demande des éclaircissements sur la modification proposée à l'article 7.

Andrea Waywanko explique que les règlements doivent être rédigés en des termes les plus généraux possible de manière à permettre un changement des circonstances.

Vote sur les modifications soumises à approbation

21 votes favorables

Motion adoptée à l'unanimité.

**PARTIE B**

Andrea Waywanko propose de prendre en compte les avis de modifications tels qu'ils ont été soumis au RCE (ajouter date d'échéance)

Motion appuyée par Cliff Wallis.

Motion approuvée.

**Article 1 - Définitions – e) et g)**

*(À des fins de clarification et de précision)*

Modifier le paragraphe e) en y ajoutant le mot « dirigeant » et reformuler comme suit : « **“Conseil d’administration” signifie le corps dirigeant élu par le conseil national pour voir aux affaires de la corporation.** »

Modifier le paragraphe g) en remplaçant le terme « dirigeant » par l’expression « décisionnel représentatif » et reformuler comme suit : « "Conseil national" signifie l’organisme décisionnel représentatif du RCE, dont les membres sont élus ou nommés par les affiliés et les caucus en vertu de l’article 6 du présent règlement. »

Lise Latrémouille ouvre la période de commentaires :

Jim Elliott fait remarquer que, avec la 1<sup>re</sup> modification proposée en Partie B, article 1 e), le règlement éloignera la gestion interne encore davantage des membres.

Maggie Paquet fait observer que si la communication avait été satisfaisante le règlement n’aurait pas suscité beaucoup d’opposition.

Cliff Wallis suggère de ne pas modifier le règlement si cela doit créer un problème avec les membres.

On procède au vote pour retirer les propositions de modification.

1 voix contre.

La motion de retrait est rejetée.

**Article 6 – Conseil national, paragraphes 6.01.e et 6.01.f**

*(pour fins de clarté et de cohérence)*

Modifier le paragraphe 6.01.e) comme suit : « Des représentants francophones supplémentaires, au besoin, afin d’assurer une représentation minimale de quatre (4) Francophones au conseil national; ces représentants seront élus par le conseil national parmi les groupes membres du RCE, sur évaluation d’une recommandation du comité de mise en candidature. »

Modifier le paragraphe 6.01.f) comme suit : « Des représentants autochtones supplémentaires, au besoin, afin d’assurer une représentation minimale de quatre (4) Autochtones au conseil national; ces représentants seront élus par le conseil national parmi les groupes membres du RCE, sur évaluation d’une recommandation du comité de mise en candidature. »

Cliff Wallis demande si le conseil national compte actuellement 4 représentants francophones et 4 autochtones. Réponse négative de la part de Brigitte Gagné en ce qui concerne les 4 représentants autochtones.

Il est proposé de retirer la proposition.

Jim Elliott demande une meilleure définition de l’expression « représentants francophones ».

Réponse du RCE : cette demande sera prise en compte. Acceptée en tant que modification à l’amiable.

*(Ici, une modification : N/A en français)*

Vote sur la modification des paragraphes 6.01.e) et 6.01.f)

19 voix favorables

Motion adoptée.

***Proposition de modifier simultanément la section 6.03 et les paragraphes, 6.05.a), 7.03.a) et 7.05.a)***

**Article 6 – Conseil national – section 6.03**

*(aux fins de clarification de la procédure)*

Modifier la section 6.03 en remplaçant l'expression « Au cours » par l'expression « À la clôture » dans la deuxième phrase, comme suit : « À la clôture de l'assemblée générale annuelle, un membre dont [...] »

**Article 6 – Conseil national – paragraphe 6.05.a)**

*(à des fins de clarification et de cohérence de la procédure)*

Modifier le paragraphe 6.05 a) en y remplaçant le terme « pendant » par l'expression « à la clôture d' » dans la première phrase, comme suit : « ... successeur entre en fonctions à la clôture d'une assemblée générale annuelle ... »

**Article 7 – Conseil d'administration, paragraphe 7.03.a**

*(à des fins de clarification de la procédure)*

Modifier le paragraphe 7.03.a) en remplaçant l'expression « Au cours » par l'expression « À la clôture » dans la troisième phrase, comme suit : « À la clôture de l'assemblée générale annuelle, les administrateurs dont ...»

**Article 7 – Conseil d'administration, paragraphe 7.05.a**

*(pour fins de clarification et de cohérence des procédures)*

Modifier le paragraphe 7.05.a en y remplaçant le terme « pendant » par l'expression « à la clôture d' » dans la première phrase, comme suit : « ... successeur entre en fonctions à la clôture d'une assemblée générale annuelle ... »

Modifications soumises au vote.

20 voix favorables

Motion adoptée.

**Article 6 – Conseil national, paragraphe 6.04.m)**

*(pour fins de cohérence avec la section 14.01 et la Loi)*

Modifier le paragraphe 6.04 m) comme suit : «... approuver les états financiers vérifiés et nommer le vérificateur. »

Martha Kostuch demande pourquoi il n'est pas nécessaire que les états financiers soient approuvés alors que le présent règlement exige l'inverse. Il y a commun accord pour que l'approbation des états financiers soit retirée du présent règlement.

Modification soumise au vote

20 voix favorables

Motion adoptée.

**Article 7 – Conseil d'administration – paragraphe 7.04.a**

*(pour fins de précision et de cohérence avec l'article 1.0)*

Modifier le paragraphe 7.04 a) en supprimant l'expression « servir d'intermédiaire au conseil national », comme suit : « voir aux affaires courantes du RCE ».

**Il y a débat sur le paragraphe 7.04.a)**

Modification soumise au vote

Une majorité se prononce contre.

Motion rejetée.

### **Article 7 – Conseil d’administration, section 7.04**

*(pour fins d’exactitude – les contrats représentent un pouvoir délégué à la directrice générale en vertu de 7.04 m)*

Modifier 7.04 en supprimant le paragraphe h) et modifier la numérotation en conséquence.

#### **Il y a débat sur la section 7.04.a)**

Modification soumise au vote

20 voix favorables

Motion adoptée.

#### **Article 7 – Conseil d’administration, paragraphe 7.04.l)**

*(pour fins de cohérence avec la section 7.06 a)*

Modifier le paragraphe 7.04 l) en y ajoutant l’expression « au moins », comme suit : « se réunir au moins trimestriellement, y compris une fois pendant l’assemblée générale annuelle »

### **Article 7 – Conseil d’administration, paragraphe 7.06.a)**

*(pour fins de cohérence avec le paragraphe 7.04 l)*

Modifier le paragraphe 7.06.a) en y insérant la phrase suivante après la première phrase : « Les administrateurs doivent tenir un minimum de quatre assemblées par année. »

Vote sur les modifications en 7.04.l) et 7.06.a)

Vote favorable à l’unanimité

Motion adoptée.

#### **Article 7 – Conseil d’administration, paragraphe 7.06.e)**

*(afin de s’assurer que tous les administrateurs reçoivent toute l’information nécessaire)*

Modifier le paragraphe 7.06 e) en faisant l’ajout suivant à la dernière phrase : « ... et pourvu que tout administrateur absent de l’assemblée ajournée soit informé à l’avance de la reprise de l’assemblée. »

Modification en 7.06.e soumise au vote

Vote favorable unanime

Motion adoptée.

### **Article 8 – Officiers et comité exécutif, section 8.03**

*(pour fins de clarté et de cohérence avec les paragraphes correspondants)*

Modifier la section 8.03 en y ajoutant l’expression « parmi les administrateurs », comme suit : « Le conseil d’administration élit annuellement parmi les administrateurs un vice-président ... »

Modification en 8.03 soumise au vote

15 voix favorables

Motion adoptée.

### **Article 10 – Caucus nationaux, paragraphe 10.03.b)**

*(pour éliminer l'ambiguïté et une possible contradiction avec 6.01 b)*  
Modifier le paragraphe 10.03 b) en modifiant la première phrase comme suit : « ... y compris l'organisation de l'élection d'un représentant au conseil national [...] »

Il y a débat sur le paragraphe 10.03.b)

Modification en 10.03.b) soumise au vote  
19 votes favorables.  
Motion adoptée.

#### **Article 12 – Assemblées des membres, section 12.04.a)**

*(pour fins de cohérence)*  
Modifier le paragraphe 12.04 a) en y ajoutant « y compris les administrateurs », comme suit : « Les seules personnes qui peuvent assister à une assemblée des membres sont les délégués votants, c'est-à-dire les membres du conseil national, y compris les administrateurs, les employés ... »

#### **Article 12 – Assemblées des membres, section 12.05.a)**

*(pour fins de cohérence)*  
Modifier le paragraphe 12.05 a) en y ajoutant « y compris les administrateurs » dans la première phrase, comme suit : « Seuls les délégués votants, c'est-à-dire les membres du conseil national, y compris les administrateurs, ont le droit [...] »

On soumet au vote la modification des paragraphes 12.04.a) et 12.05.a)  
19 votes favorables.  
Motion adoptée.

#### **Article 12 - Assemblées des membres, section 12.06**

*(pour permettre, sans en exiger, des modifications réglementaires correspondantes)*  
Modifier la section 12.06 en y insérant « ou ce règlement », comme suit: "...sauf si la Loi ou ce règlement exige une assemblée."

Modification de la section 12.06 soumise au vote  
Vote favorable à l'unanimité  
Motion adoptée.

#### **Article 16 – Date d'entrée en vigueur**

*(pour éliminer la redondance avec la section 15.01)*  
Supprimer l'article 16 et modifier la numérotation de l'article suivant en conséquence.

Suppression de l'article 16 soumise au vote  
Vote favorable unanime  
Motion adoptée.

#### **Article 17 - Interprétation**

Cet article devient donc l'article 16.  
Modifier l'article 17 comme suit : « Les versions anglaise et française de ce règlement ont la même valeur. »

Modification de l'article 17 soumis au vote  
Vote favorable à l'unanimité  
Motion adoptée.

### ***Article 18 – Dispositions spéciales sur la transition à la nouvelle structure de gouvernance***

*(la période de transition étant terminée)*  
Supprimer l'article 18.

Suppression de l'article 18 soumise au vote  
Vote favorable unanime  
Motion adoptée.

#### **PARTIE C :**

Sur proposition de Doug Badger (qui représente Steve Rison, président du RCE).  
Série de propositions appuyée par Cliff Wallis.  
Motion adoptée.

Lise Latrémouille ouvre la période de commentaires :

Discussion sur la répartition des tâches de gouvernance entre le conseil d'administration, le conseil national, les responsables d'équipes, etc.

### ***Article 6 – Conseil national, section 6.01.b)***

*(pour éliminer une restriction non nécessaire)*  
Modifier le paragraphe 6.01 b) en y supprimant la deuxième phrase ( « En aucun temps le nombre de postes de représentant de caucus ne doit être supérieur au nombre de postes de représentant d'affilié; »)

Suppression proposée au paragraphe 6.01.b soumise au vote  
Une majorité de voix contre  
Motion rejetée.

**Rappel au règlement :** La motion étant rejetée, le RCE devra trouver une autre façon de procéder.

### ***Article 6 – Conseil national, section 6.01***

*(aux fins de clarifier la durée du mandat des membres du conseil d'administration et du conseil national)*

Modifier la section 6.01 en y ajoutant le paragraphe g) comme suit : « En plus des membres du conseil national nommés en vertu des paragraphes a) à f) ci-dessus, tout membre du conseil d'administration dont le mandat n'est pas terminé demeurera membre du conseil national (c.-à-d. un délégué votant) en vertu de son mandat d'administrateur, pendant la durée de son mandat au conseil d'administration, nonobstant si son mandat au poste initial au conseil national est échu ou non. »

Discussion sur la section 6.01  
Ajout de ce paragraphe en 6.01 soumis au vote  
15 voix favorables, 5 contre  
Motion adoptée.

### ***Article 7 – Conseil d’administration, section 7.02***

*(pour éliminer une restriction non nécessaire)*

Modifier la section 7.02 en y supprimant l’expression « et ne pas présider un réseau affilié ou un caucus national ».

Discussion sur la section 7.02

Suppression en 7.02 soumise au vote

14 voix favorables

Motion adoptée.

### ***Article 9 – Comités, section 9.01***

*(pour prévoir les éventualités)*

Modifier la section 9.01 en y ajoutant le paragraphe g) comme suit : « Dans les cas où le processus ci-dessus n’a pas produit suffisamment de candidatures pour combler tous les postes à une AGA, le comité de mise en candidature peut recommander des modalités permettant de nommer des candidats au cours de l’assemblée. »

Discussion sur la section 9.01

Ajout de ce paragraphe en 9.01 soumis au vote

14 voix contre

Motion rejetée.

### ***Article 15 – Avis de modification au règlement, sections 15.01 et 15.02***

*(pour fins de cohérence avec les dispositions générales de la Loi et pour assurer une discussion pleinement démocratique sur les modifications proposées)*

Modifier la section 15.01 en y supprimant de la première phrase l’expression « ou par un scrutin postal aux termes de la section 12.06 ci-dessus. »

Modifier également la section 15.02 en y supprimant de la première phrase l’expression « de l’échéance d’un scrutin postal », comme suit: « ...c’est-à-dire de l’assemblée générale annuelle (AGA) ou d’une assemblée générale extraordinaire. »

Discussion sur les sections 15.01 et 15.02

Vote sur les sections 15.01 et 15.02

14 votes favorables

Motion adoptée.

#### **7. Rapport du comité des mises en candidature**

Rapport présenté par Cliff Wallis qui indique que, le nombre des affiliés régionaux étant le même que celui des membres du conseil national, il sera nécessaire que le conseil d’administration donne ses instructions sur la manière de procéder en ce qui concerne le nouveau règlement.

#### **8. Élections**

Désignation en séance des représentants francophones et autochtones au conseil national. Il semble qu’il n’y a pas actuellement 4 (c’est le minimum) représentants autochtones au conseil.

##### **a) Ajout de membres francophones au CN**

Brigitte Gagné indique que le conseil national compte actuellement assez de membres francophones (Valérie Langlois, Pierre Lussier, Julie Paquet et Jennifer Eakins).

Gabrielle Pelletier, du RQGE, demande si les membres du RQGE sont toujours membres du RCE. Brigitte Gagné répond que les personnes membres du RQGE à la date de désaffiliation de ce dernier demeureront membres du RCE jusqu'à nouvel ordre, même si le RQGE n'est plus affilié au RCE.

**b) Ajout de membres autochtones au CN**

Denise Hamel est proposée pour devenir représentante autochtone au CN. Elle accepte. Jamie Koebel est proposée pour devenir représentante autochtone au CN. Elle accepte. Andrea Waywanko fait remarquer que pour faire partie du conseil national, chaque candidature proposée doit être appuyée par 2 lettres de recommandation (1 de l'organisme candidat et 1 d'un organisme distinct avec lequel celui-ci traite). Délai dans lequel les lettres doivent parvenir au conseil d'administration : 1 mois après la date de l'AGA. L'élection se déroule ensuite par courriel.

Candidatures à la présidence du conseil d'administration du RCE  
Maggie Paquet suggère de procéder à cette élection après avoir constitué le nouveau conseil d'administration.

Rappel au règlement par Andrea Waywanko : le Conseil national demeurera tel qu'il est jusqu'à la nomination d'un représentant autochtone, ce qui ne peut se faire présentement en raison des lettres de recommandation manquantes.

**c) Présidence (du conseil national et du conseil d'administration)**

Steve Rison élu par acclamation en l'absence d'autre candidature.

**d) Conseil d'administration**

Jennifer Eakins, Robert Sexsmith, Mike Simpson présentent leurs candidatures au conseil d'administration.

Comme il y a 2 postes vacants pour 3 candidatures, il y aura donc vote à bulletins secrets.

Les candidates se présentent brièvement aux délégués à l'AGA.

***On procède aux élections au conseil d'administration***

Sont élues Jennifer Eakins et Mike Simpson.

Note complémentaire sur la représentation autochtone au conseil d'administration : Doug Badger accepte cette fonction.

**e) Comité des mises en candidature pour l'année à venir**

Le comité des mises en candidature indique qu'en raison du départ de Philip Penna, Maggie Paquet et Allister Marshall il cherche 3 nouveaux membres. Louise Gratton et Cliff demeurent au comité.

Laura MacPherson et Joseph Prymak acceptent de se joindre à ce comité.

Andrea Dykstra accepte d'y être la représentante autochtone.

**9. Résolutions**

Andrea Waywanko propose l'adoption du rapport de vérification pour 2003. Résolution appuyée par Robert Sexsmith.

On procède au vote

15 votes favorables

Résolution adoptée. (NDLT : Chaque résolution devrait porter un numéro.)

Autre résolution proposée par Jim Elliott :

- Avoir des communications régulièrement avec le bureau national
- Envoyer régulièrement les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du conseil national;
- Être tenu régulièrement informés sur la discussion avec les affiliés du Québec ou sur le traitement de leur participation au réseau;
- Lancer les appels à participation aux comités à l'aide du processus recommandé sur la liste de diffusion du conseil national;
- Que le conseil d'administration réexamine sa décision de ne pas envoyer ses procès-verbaux de réunion avant leur approbation à la réunion suivante car actuellement, tant que ceux-ci n'ont pas été approuvés par le conseil d'administration, le conseil national n'en dispose pas;
- Il faudrait dissocier la réunion du conseil national de la CAE et de l'AGA afin d'offrir un forum où débattre sans restrictions.

Lise Latrémouille indique que ces points peuvent être considérés comme des suggestions mais non comme des résolutions en raison de leur manque de clarté.

Julie Paquet fait observer que, malgré le manque de clarté, en rassemblant tous les mots on obtient une idée claire qui nécessite d'être examinée comme une résolution.

Andrea Waywanko propose de soumettre ce point lors de la réunion du conseil d'administration.

Personne n'appuie cette motion.

Motion rejetée.

Maggie Paquet propose d'envoyer par courriel, à tous les membres du conseil national, dans les 30 jours suivant la réunion du conseil d'administration, une première version des procès-verbaux avant leur approbation à la réunion suivante.

Cliff Wallis propose une modification à l'amiable (appuyée par la motion proposée par Maggie Paquet) pour que les procès-verbaux soient envoyés 30 jours après la réunion du conseil d'administration.

Pierre Lussier fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire que le conseil d'administration approuve les procès-verbaux avant leur envoi et que le rôle de celui-ci est d'examiner, approuver et reformuler les procès-verbaux au besoin. Propos réitérés par Lise Latrémouille.

Débat sur le rôle du CN et celui du conseil d'administration en ce qui concerne l'approbation des procès-verbaux.

Bob Sexsmith objecte que les membres n'ont pas l'occasion de modifier les procès-verbaux provenant de l'organisme constitué en personne morale et que les membres du conseil national ne reçoivent pas assez d'orientations.

Rappel au règlement par Andrea Waywanko qui explique que le conseil national a le droit d'exposer ses difficultés mais que cette fois le conseil d'administration n'est pas obligé d'adopter une modification. Elle indique en outre que cette question concerne spécifiquement les réunions du conseil d'administration.

On procède au vote sur cette résolution.

17 voix favorables

Résolution adoptée.

Pat Moss fait remarquer qu'il conviendrait que le conseil d'administration décide si on doit permettre une réunion distincte pour le conseil national afin d'allouer davantage de temps à la discussion sur les dossiers.

Valérie Langlois suggère que le prochain conseil d'administration comprenne un représentant de la jeunesse, c'est-à-dire quelqu'un entre 19 et 29 ans.  
Andrea Waywanko fait remarquer qu'il ne devrait pas y avoir de restriction sur l'âge minimum.

Maggie Paquet propose que le RCE organise une réunion indépendante de l'AGA permettant au Conseil national de se réunir soit en personnes soit par conférence téléphonique.

Motion appuyée par Julie Paquet.

On procède au vote sur cette résolution.

14 voix favorables

Résolution adoptée.

## **10. Divers**

En raison du retard pris au cours de l'AGA, les ateliers sont reportés à une date ultérieure.

Quelqu'un demande qu'on alloue du temps pour discuter des questions touchant au RQGE.

Objection d'Andrea Waywanko qui fait remarquer que le RCE a suivi toutes les procédures prescrites par le règlement pour traiter avec le RQGE.

Pierre Lussier propose une réunion distincte de 15 minutes pour discuter du problème du RQGE ailleurs, à 17 h 00, le jour même.

## **11. Évaluation et clôture**

Cliff Wallis propose la clôture de l'AGA

Motion appuyée par Maggie Paquet.

Motion adoptée.

L'assemblée générale annuelle est close.

## **Membres du Conseil national**

**Doug Badger**  
**Représentant autochtone**  
**Élu en 2003 pour 3 ans**  
**Membre du Conseil d'Administration**

**Jennifer Eakins**  
**Représentante du Réseau environnemental du Yukon**  
**Élue en 2004 pour 3 ans**  
**Membre du Conseil d'Administration**

**Jim Elliott**  
**Représentant du Réseau environnemental de la Saskatchewan**  
**Élu en 2004 pour 3 ans**

**Annie Ferncase**  
**Représentante du caucus santé**  
**Élue en 2003 pour 3 ans**  
**Secrétaire au Conseil d'Administration**

**Denise Hammel**  
**Représentante autochtone**  
**Élue en 2005 pour 3 ans**

**Martha Kostuch**  
**Représentante du Caucus de l'eau**  
**Élue en 2004 pour 3 ans**

**Gabrielle Kretschmar**  
**Représentante du caucus de l'agriculture**  
**Élue en 2004 pour 3 ans**

**Valérie Langlois**  
**Représentante jeunesse**  
**Élue en 2004 pour 3 ans**

Valérie est étudiante à la maîtrise en toxicologie chimique et environnementale de l'Université d'Ottawa, elle étudie les effets des pesticides sur le développement sexuel et endocrinien des grenouilles en collaboration avec Environnement Canada et Santé Canada. Elle est titulaire d'un BACC en sciences de l'environnement, d'un DEC en protection de l'environnement ainsi qu'un AEC en relations internationales & en développement communautaire. Elle a déjà travaillé pour Environnement Canada sur l'enjeu de la consommation durable ainsi que pour l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sur les changements climatiques dans les pays en développement. Elle est membre de la Table ronde de la jeunesse sur l'environnement du

Canada, de Réseau environnement et est membre-exécutif du club environnemental, « Green Campus » de l'Université d'Ottawa. Elle est intéressée par les effets des produits chimiques sur la santé des êtres vivants, mais aussi sur l'enjeu des déchets au Canada ainsi que sur la planification « intégrée » des villages et des villes. Selon elle, en environnement, le réseautage, la communication et le travail d'équipe sont essentiels puisqu'ils permettent de catapulter les meilleures idées et décisions aux bons endroits.

**John Michael Lannon**

**Représentant du Réseau environnemental de la Terre Neuve et Labrador**

**Élu 2003 pour 3 ans**

**Andrea Lock wood**

**Représentant du caucus des forêts**

**Élue en 2005 pour 3 ans**

Andrea Lockwood travaille chez Nature Canada (autrefois la Fédération canadienne de la nature) depuis avril 2002. Elle coordonne actuellement des projets que l'organisation a mis sur pied au Mexique, Panama et Paraguay avec aide financière de l'ACDI. Andrea détient un baccalauréat ès arts avec spécialisation en littérature anglaise de l'Université McGill et une maîtrise en études environnementales de l'Université York. Sa thèse de troisième cycle a examiné l'intégration de la conservation des forêts et le développement durable dans une communauté en Afrique du Sud. En 2004, Andrea a agi comme représentante d'ONGE pour la délégation canadienne à la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (COP 7).

**Pierre Lussier**

**Représentant francophone**

**Élu en 2003 pour 3 ans**

**Vice-Président du Conseil d'Administration**

**Alex MacDonald**

**Représentant du Réseau environnemental de la Nouvelle Écosse**

**Élue en 2005 pour 3 ans**

Alexander détient un baccalauréat en science (environnemental) de l'Université McGill et travaille et habite actuellement en Nouvelle-Écosse, où il est né. Il est un musicien avide, un ornithologue et un naturaliste, et, en plus d'être un coordonnateur pour *Green Drinks Halifax* et un membre du comité de coordination du Réseau environnemental en Nouvelle-Écosse, il remplit le poste de vice-président de l'organisation *Nature Nova Scotia*. Alexander possède une forte expérience professionnelle à l'intérieur de la communauté environnementale en Nouvelle-Écosse, résultant de son travail en Nouvelle-Écosse avec les ONGEs régionales, le gouvernement du Canada, et lors des deux dernières années, dans le bureau de la Nouvelle-Écosse de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP).

**Allister Marshall**  
**Représentant autochtone**  
**Élu en 2003 pour 3 ans**

**Pat Moss**  
**Représentante caucus planification et évaluation environnementale**  
**Élue en 2004 pour 3 ans**

**Julie Paquet**  
**Représentante du Réseau environnemental du Nouveau Brunswick**  
**Élue en 2005 pour 3 ans**  
**Membre du Conseil d'Administration**

**Maggie Paquet**  
**Représentante du caucus des mines**  
**Élue en 2005 pour 3 ans**

**Joseph Prymak**  
**Représentant du Réseau environnemental du Manitoba**  
**Élu en 2003 pour 3 ans**

**Steve Rison**  
**Représentant du Réseau environnemental de la Colombie Britannique**  
**Élu en 2003 pour 3 ans**  
**Président du Conseil d'Administration**

**Robert Sexsmith**  
**Représentant du Réseau environnemental de l'Ontario**  
**Élu en 2003 pour 2 ans**

**Nashina Shariff**  
**Représentante du caucus des substances toxiques**  
**Élue en 2003 pour 3 ans**

**Michael Simpson**  
**Représentant du caucus international**  
**Élu en 2003 pour 3 ans**  
**Membre du Conseil d'Administration**

**Andrea Lock wood**  
**Représentante du caucus des forêts**  
**Élu en 2005 pour 3 ans**

**Andrea Waywanko**  
**Représentante du Réseau environnemental d'Alberta**  
**Élue en 2005 pour 3 ans**  
**Trésorière au Conseil d'Administration**

**Représentant(e) du Réseau environnemental de l'Île du Prince Édouard**  
**À confirmer**